

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 29 Septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Madame MIRASOLA (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur DUCHEMIN*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, FEDDAL.

Absents : MM. BRAILLY, VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 7/1 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DES SERVICES LE JUSTIFIENT ET SOUS RÉSERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ÊTRE RECRUTÉ. ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE. Recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de Directeur de projet ville résiliente ACV 2023-2026 – Architecte à temps complet.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Conformément à l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, un emploi permanent de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent à temps complet de Directeur de projet ville résiliente ACV 2023-2026 –Architecte relevant de la catégorie hiérarchique A, et correspondant au grade d'Ingénieur à temps complet par délibération dès lors qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par des fonctionnaires titulaires ou stagiaires pour exercer les missions suivantes :

1 - Conforter et piloter la stratégie de résilience territoriale de la ville (îlots de chaleur, eau, sol, biodiversité, renaturation, sobriété des ressources) :

- Piloter des projets concrets d'équipement public et d'aménagement de la ville Bas Carbone et Résiliente,

.../...

- Effectuer le retour d'expérience des projets, capitaliser et diffuser l'expérience au sein de l'organisation municipale et des acteurs partenaires (*institutionnels, financeurs etc.*),
- Participer aux réponses aux appels à projets et rechercher les financements pour les projets d'innovation,
- Effectuer la veille sur le climat et résilience.

2 - Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir sa programmation :

- Pilotage des études urbaines, des études d'opportunités, des études pré-opérationnelles et opérationnelles : rédaction des cahiers des charges, sélection des équipes, suivi des bureaux d'études et des maîtrises d'œuvre (*urbaniste, paysagiste, architecte, BET environnement, écologue etc.*),
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme Action Cœur de Ville,

3 - Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la ville (*dont un groupe scolaire labellisé BIOSOURCE, BIODIVERSITE, BAS CARBONE*), le forum (*salle polyvalente, restaurant, rooftop*) et la réhabilitation thermique de la Mairie (*façade végétalisée etc.*),
- Gérer le budget global du programme (*dépenses et recettes*), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions,
- Assurer l'articulation de l'ensemble des initiatives thématiques ou sectorielles pertinentes sur le territoire avec le projet ACV, en particulier pour la réalisation des trois grandes transitions poursuivies par le programme : transition écologique, transition démographique, résilience économique,
- Organiser le pilotage et l'animation territoriale du programme en interne et avec les partenaires,
- Concevoir et animer la gouvernance locale du programme en interne à la collectivité (*mise en place et animation d'une équipe projet*) et avec les partenaires du programme (*comité de projet local semestriel, comité technique*),

4 - Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Contribuer aux instances de mise en réseau des directeurs/directrices de projet, au niveau local comme national,
- Interlocuteur privilégié de la direction nationale du programme ACV, le/la titulaire du poste est responsable de la bonne tenue des outils de suivi, reporting et évaluation du programme dans la ville,
- Proposer des actions tournées autour de la ville nourricière (*en lien avec le Plan d'Alimentation de la Porte du Hainaut*) comme par exemple une ferme pédagogique, des jardins ouvriers etc.,
- Proposer une stratégie en matière de marketing territorial sur les projets ACV2 (*motion design, animation 3D etc.*).

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans maximum, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du Code Général de la Fonction Publique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

● **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de Directeur de projet ville résiliente ACV 2023-2026-Architecte à temps complet, pour une durée déterminée de trois ans.

Ses niveaux de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- l'agent recruté par contrat devra justifier d'une formation supérieure en Architecture ou d'un diplôme d'Ingénieur, aménagement, urbanisme, habitat, développement local avec une appétence en environnement/écologie urbaine,
- la rémunération de l'agent sera calculée au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Ingénieurs Territoriaux et éventuellement du supplément familial.

● **DE CHARGER** Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 27 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : MM. HOCHART, GAJDA.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. DOBODUATONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....